

Votre maison écologique à Allinges...

pour toi, pour moi,  pour vous, pour nous :

Dans le cadre de “ L’AGENDA 30’”, une commission de la mairie d’Allinges composée de bénévoles et d’élus se mobilise pour accompagner les habitants dans leur choix en matière d’énergie pour leur construction ou leur rénovation, afin de protéger et de mieux gérer nos ressources naturelles.

D’ici le 1^{er} janvier 2021, pour tous les bâtiments neufs, la Règlementation Environnementale 2020 (RE2020) remplacera la Règlementation Thermique 2012 (RT2012). Les bâtiments répondant aux normes RE2020 sont appelés **BEPOS**. Ce sont des **Bâtiments à Energie Positive** produisant plus d’énergie qu’ils n’en consomment.



Les avantages d’une maison passive et d’une maison BEPOS sont considérables :

- Fini les installations de chauffage au bois, au gaz, au fioul ou même électrique !
- La maison procure un grand confort de température en été, même en période de canicule, et en hiver, même par temps de grand froid.
- La maison ne pollue pas et contribue à freiner le réchauffement de la planète.
- La maison passive n’exclue pas l’auto-construction.
- ...
- **La mairie d’Allinges rembourse 500€ sur la certification de votre maison passive.**

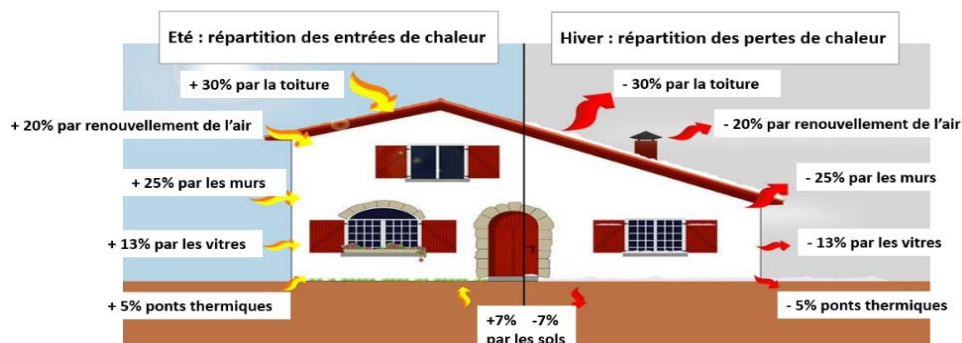
Les constituants majeurs d’une maison Passive et d’une maison BEPOS sont :

Une isolation totale parfaitement réalisée sans pont thermique, une ventilation double flux et des fenêtres triple vitrage orientées de préférence au Sud, avec brise-soleil orientables (BSO).

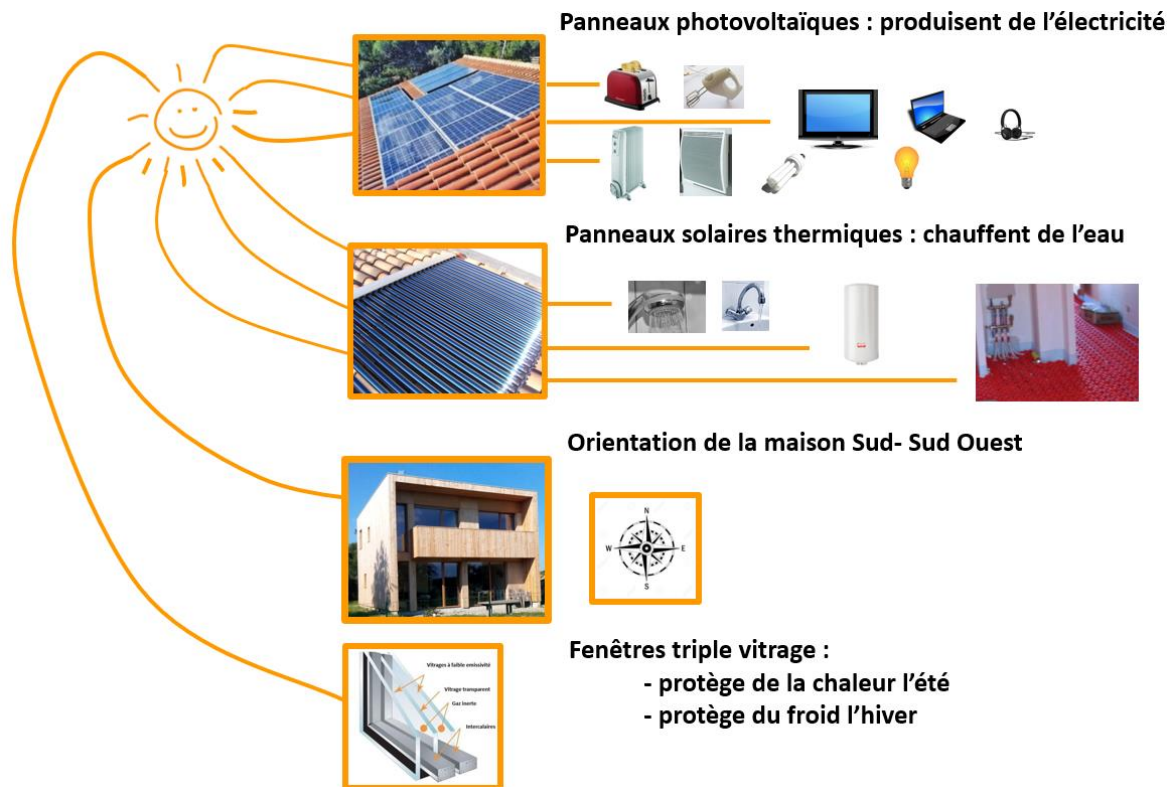
Que vous habitiez une passoire énergétique ou bien une maison RT2012, vous trouverez au verso de ce feuillet différents moyens de faire évoluer votre habitat pour le rendre moins énergivore et plus confortable.

Pour se protéger de la chaleur et du froid :

Isolons, isolons, isolons... la meilleure énergie est celle que nous ne consommons pas.



Utilisons le soleil, c'est gratuit : Utilisons sa chaleur et l'énergie qu'il produit.



Utilisons le soleil, ça rapporte : En plus d'être un investissement vertueux, une installation photovoltaïque est un investissement qui rapporte. Exemple :

- Une installation de panneaux photovoltaïques de 3000Wc coûte environ 8500€.
- Selon l'exposition des panneaux photovoltaïques par rapport au soleil, la production est d'environ 3300kWh dans notre région.
- Pour une vente de la totalité de la production ci-dessus à un fournisseur d'énergie (ex. EDF...), le revenu actuel est d'environ 610€ par an.
- **Le rapport annuel de cet investissement est donc de : $610\text{€}/8500\text{€} = 7,17\%$**

Tendons vers le zéro gaspillage énergétique : nos bons gestes au quotidien.

- Economie d'énergie : utiliser des lampes LED bien plus économiques que les lampes basse consommation ; utiliser la domotique ; installer des détecteurs de présence ; ne pas laisser les appareils électriques en veille mais les déconnecter ou les débrancher...
A la cuisine : faire chauffer les récipients avec un couvercle (30% d'économie) ; dégivrer le réfrigérateur si nécessaire (-30% de consommation) ; ne faire fonctionner le lave-vaisselle que quand il est plein...
- Economie d'eau : installer des mitigeurs plutôt que des mélangeurs ; utiliser une douchette avec un bouton 'stop douche' ; pour le WC, mettre une chasse d'eau à double poussoir ; récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage et les WC...
- En été : fermer les volets pendant les fortes chaleurs, aérer la nuit...
- En hiver : fermer les volets la nuit, baisser le chauffage pendant une absence...

Pour des questions techniques et des avis personnalisés, les membres de la commission seront ravis de vous répondre. Envoyez vos emails à : communication@allinges.fr